



Communiqué de presse 21 juin 2019

Opérateurs de compétences (OPCO)

OPCA hier, OPCO aujourd'hui. Et les salariés ?

La CFDT a réuni les représentants syndicaux concernés par l'évolution des OPCA vers les OPCO afin de faire le point sur la situation sociale dans les nouvelles entités qui se dessinent peu à peu. Suite à cette réforme découlant de la loi sur l'avenir professionnel, les structures vivent en effet des transformations profondes générant des inquiétudes grandissantes et légitimes.

La CFDT a alerté il y a déjà un an le ministère du Travail sur les conséquences de cette réforme pour les salariés, craignant de la « casse sociale ». A ce jour, ses craintes ne sont pas toutes apaisées.

Il est de toute façon devenu urgent d'accompagner les salariés vers les besoins nouveaux pour assumer de nouvelles missions telles que l'apprentissage ou l'accompagnement du plan de développement des compétences dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Certaines structures auront des besoins de recrutement et le savoir-faire des salariés des anciens OPCA est reconnu.

C'est la raison pour laquelle, la CFDT exige la mise en place d'un dispositif permettant d'aider au positionnement des mobilités volontaires (géographiques, fonctionnelles, inter OPCO) ainsi qu'un accompagnement financier pour aider notamment à la mobilité.